COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 10 JUIN 2008

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 10 juin 2008, a adopté des projets de délibération et a pris des arrêtés.

Un nouveau diplôme d'animateur de proximité

Le gouvernement a créé un diplôme d'animateur de proximité (DAP) de niveau 5 (CAP-BEP), spécifique à la Nouvelle-Calédonie qui sera reconnu par l'Etat dans les prochains mois.

Face à la demande croissante d'activités de loisirs pour la jeunesse, ce diplôme permettra aux animateurs de jeunesse et sports de se professionnaliser en obtenant un diplôme axé sur une pratique sportive. Par ailleurs, le niveau professionnel recherché répond à l'exigence croissante de sécurité et de compétences techniques.

Les besoins recensés pour 2007/2008 font état d'une vingtaine de postes à pourvoir.

La formation consiste en l'apprentissage de la communication adaptée à chaque public (urbain, rural, tribal), de l'encadrement d'un groupe dans les règles de sécurité, de l'élaboration d'un projet d'activités professionnelles et d'activités physiques, sportives et culturelles telles que le cricket, le VTT, la danse, la musique, l'informatique … Ce diplôme a été élaboré en concertation avec des experts du Ministère de la Jeunesse et des Sports Métropolitain.

La formation durera 800 heures et sera répartie pour moitié entre l'apprentissage théorique et, en alternance, dans des structures d'accueil et des entreprises.

Pour avoir accès à cette formation les candidats doivent :

- être agés de 18 ans minimum à la date du début des tests d'entrée,

- être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou autre titre équivalent,
- avoir obtenu l'attestation d'exigences préalables à l'entrée en formation, délivrée par le directeur de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie.

Avant son entrée en vigueur, deux formations expérimentales ont déjà été organisées en province Nord en 2003 et 2006 auprès de 27 personnes originaires des trois provinces.

Le DAP est la première certification à finalité professionnelle créée depuis le transfert de la formation professionnelle à la Nouvelle-Calédonie.

Représentants au Conseil consultatif des mines

Le gouvernement a procédé au renouvellement la représentation des organisations professionnelles, syndicales et des associations de protection de l'environnement au Comité consultatif des mines pour les années 2008 et 2009.

Il s'agissait de nommer

- un représentant de l'industrie métallurgique :
  Titulaire : M. Pierre Alla,
  Suppléant : M. Jeff Zweig.
- deux représentants de l'industrie minière,
  Titulaire : M. Xavier Gravelat,
  Suppléant : M. Gilles Rouvray,
  Titulaire : M. Victor Toulangui,
  Suppléant : M. Alain Levasseur.
- deux représentants des salariés des secteurs métallurgiques et miniers,
  Titulaire : M. Charles Ngaiohny,
  Suppléant : M. Marcellis Pecoeaoa,
  Titulaire : M. Sylvain Delaplane,
  Suppléant : M. Sylvain Néa.
- un représentant des associations de protection de l'environnement,
  Titulaire : M. Sarimin Boengkih,
  Suppléant : M. Hamid Amir.

S'agissant des représentants des salariés, l'USTKE et la CSTNC ont été désignées en qualité de syndicats les plus représentatifs.

Pour les associations de protection de l'environnement, deux représentants de l'association « ensemble pour la planète » ont été désignés.

Prévu par la loi organique (article 41), le Comité consultatif des mines comprend également les responsables des institutions. Il est obligatoirement consulté par le Congrès sur les projets de loi du pays et par les assemblées de provinces pour avis sur les projets d'autorisation minière pour avis.

La composition du comité consultatif des mines est la suivante :

- Membres permanents : le Haut-commissaire, les Présidents des provinces, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Congrès, les Associations de Maires et le Sénat coutumier

- Membres renouvelés tous les deux ans : 5 représentants des organisations professionnelles et syndicales et des associations de protection de l'environnement

Le Conseil des Mines comprend : le haut-commissaire, les présidents du gouvernement et des provinces.

Agrément fiscal pour les logements sociaux dans le nord

Le gouvernement a accordé l'agrément fiscal au Fonds social de l'habitat (FSH) pour la construction d'un lotissement de logements sociaux, baptisé « Wep We », à Pouembout.

Il s'agit, pour le FSH, d'acheter un terrain nu de 36 hectares. Sur lequel seront proposés des petits appartements en location, des lots nus et d'autres bâtis en accession à la propriété. Les lots nus seront les premiers disponibles et pourront être livrés d'ici deux ans.

Cette opération fait partie du programme de construction de logements sociaux en province Nord mené notamment pour aménager la zone VKP dans la perspective de la construction de l'usine du Nord. La Nouvelle-Calédonie soutient ces projets contribuant au rééquilibrage, au développement économique de la province Nord et à l'amélioration des conditions de vie des Calédoniens.

Cet agrément fiscal ouvre droit à une exonération de droit proportionnel d'enregistrement pour les acquisitions foncières ainsi qu'à une exonération de TSS (taxe de solidarité sur les services) pour les travaux de viabilisation, lotissement et construction qui seront entrepris. Le montant total de l'exonération est estimé à 25,4 millions.

Attribution de subventions

Le gouvernement a accordé 24.3 millions de subventions dans divers secteurs :

- **3.3 millions à l'ACAF** (Association calédonienne pour l'animation et la formation) pour l'année 2008 afin de financer le développement d'activités innovantes dans les centres de vacances et de loisirs notamment à partir du cirque ;

- **785 000 FCFP à l'association Les Kidams** pour l'organisation d'une rencontre artistique au Vanuatu visant à permettre à des artistes calédoniens et vanuatais d'échanger et de créer un spectacle de théâtre de marionnettes végétales à partir d'un conte kanak.

- **20,3 millions dans le domaine sportif** pour soutenir l'organisation de certaines manifestations (Transcalédonienne, coupe de lancer, 5e raid multisport etc …), aider au fonctionnement de certaines associations sportives, achat des équipements, des déplacements, aider certains sportifs de haut niveau par le biais de leurs ligues respectives.

Une pharmacie à Farino

Le gouvernement a autorisé M. Pierre Barrut à créer, une officine de pharmacie à Farino.

Ligne électrique

Dans le cadre de l'électrification de la région de Poum / Arama, la société Enercal est autorisée à installer une ligne électrique sur diverses parcelles du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie et le Président du gouvernement est habilité à intervenir aux actes nécessaires.

Travaux : circulation modifiée

Le gouvernement a confié aux sociétés de roulage Novella et ARBE l'aménagement d'une déviation de la RT1 et d'un pont provisoire sur la Néra à Bourail en vue de la réalisation des travaux d'étanchéité du pont par la société DUMEZ. Par ailleurs, le gouvernement a autorisé l'entreprise COLAS à réaliser des travaux de réhabilitation de la chaussée de la RT1, entre le pont de Moindah et le col de Poya. Dans les deux cas, il a également fixé les conditions de circulation sur les zones de travaux concernées.

En bref …

- M. Nicolas Sarsaut, docteur en pharmacie, est autorisé à gérer la pharmacie à usage intérieur de l'association pour la prévention et le traitement de l'insuffisance rénale en Nouvelle-Calédonie (ATIR-NC).

- La composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) a été modifiée, M. François-Xavier Bieuville est remplacé par M. Eric Zabouraeff, en qualité de membre du collège employeurs et travailleurs indépendants, désigné par le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

- La décision modificative du budget 2008 du Conservatoire de musique de la Nouvelle-Calédonie est arrêtée à la somme de 36 300 645 FCFP et équilibrée par un prélèvement sur le fonds de roulement de 7 800 645 FCFP. Le budget primitif 2008 ainsi modifié est arrêté en recettes à la somme de 366 590 246 FCFP, et en dépenses à la somme de 378 144 195 FCFP faisant apparaître un

résultat déficitaire de 11 554 669 FCFP qui sera résorbé par un prélèvement du même montant sur le fonds de roulement.

- La décision modificative n°1 du budget 2008 de l'Académie des Langues Kanak est arrêtée en recettes et en dépenses à la somme de 12 000 000 FCFP. Le budget 2008 de l'ALK est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 77 900 000 FCFP.

- Il est conféré l'Honorariat à Maître Jean Lèques et Maître Raymond Darré, notaires.

- Le gouvernement a autorisé trois certificats d'inscription et 21 cartes professionnelles de conducteur de TRP (transport routier de personnes) et quatre autorisations de véhicules de location avec chauffeurs de VLC (véhicule de location avec chauffeur).

- Le gouvernement a désigné les membres au Conseil Portuaire du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, le gouvernement a émis un avis favorable sur le transfert de gestion de dépendance du domaine public maritime de la province Sud à la ville du Mont-Dore.

Enfin, et pour la troisième fois, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie décentralise une de ses séances hebdomadaires. Les deux premières ont eu lieu à Hienghène et Koumac. Celle de la semaine prochaine - le mardi 17 juin 2008 - se déroulera à la mairie de Bourail pour lancer officiellement les travaux de réfection du pont de la Néra et l'installation, pendant la durée des travaux, d'un pont en préfabriqué installé en amont pour dévier la circulation.

La séance du gouvernement du 24 juin est reportée au mercredi 25 juin après-midi. Elle sera consacrée à l'examen du projet de budget supplémentaire de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2008.